

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301860-20211025-2021DELIB062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021

Publication : 26/10/2021

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL**

N° 62/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Notre-Dame de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MOLLIER Philippe, Maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2021

M. DIREZ Lionel est élu secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

Présents : MOLLIER Philippe, DIREZ Lionel, MOLLIER dit CAMUS Bruno, VERNIER FAVRAY Claude, ANCENAY Laurence, CURT-COMTE Élodie, GAIDON Gaëlle, GROGNUX Jean-Michel, MOLLIER Kévin, OUVRIER-BUFFET Yohann et VERNEX-LOZET Patricia.

**Objet : PLAN LOCAL d'URBANISME (P.L.U.) MODIFICATION
SIMPLIFIÉE n° 1**

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'urbaniste qui a rédigé le P.L.U., de transcrire la modification simplifiée n° 1.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE la proposition de solliciter M BIAYS Vincent pour rédiger cette modification ;

PRÉCISE que cette dépense fait l'objet d'une décision modificative : opération 10007 compte 202 pour un montant de 2'000 € ;

CHARGE M. le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

M. le Maire

MOLLIER Philippe

